



FESTIVAL : **APPEL A AUTEURS**

Art 1 – Organisateur – lieu et dates d'exposition :

En avant-première du **Mai Photographique**, l'association **IBO** organise une exposition d'au maximum 19 auteurs photographes **sous la Halle Piquot à Lègevin du 17 avril au 1^{er} mai 2027**.

Art 2 - Conditions générales de participation aux concours :

- Le **FESTIVAL IBO** est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans, amateurs ou professionnels.
- Le thème est libre.
- Un auteur ne peut présenter qu'une série de 8 à 12 images numérotées suivant l'ordre de présentation.
- La série ne doit pas avoir été exposée à Lègevin ou dans une exposition organisée par **IBO**.
- La série ne doit pas appartenir à une galerie.
- Les images générées par l'intelligence artificielle (IA) sont interdites.
- Les œuvres seront présentées sur **supports rigides, sans verres**, et devront avoir une dimension **minimale de 30 cm et maximale de 60cm** (format 40x50cm recommandé pour la présentation générale du Festival).

Toute œuvre ne correspondant pas aux critères sera disqualifiée.
La date limite de réception des dossiers est fixée au 31 Janvier 2027.

Art 3 – Constitution du dossier :

- Les tirages **papiers** de l'ensemble des photographies proposées (maximum format A4, et 13x19cm minimum) numérotés au dos (nom - numéro)
- Les fichiers des images en haute définition (format A4 en 300dpi)
- Ces fichiers ne seront utilisés que pour la promotion du festival, et devront être envoyés à :
festival@ibo-toulouse.com
- Les fichiers auront un nom de fichier de la forme : **nom_numéro.jpg**
- La fiche de renseignements remplie **ne doit comporter aucune signature, ni nom de l'auteur**.
- La décharge remplie et signée.
- Un chèque avec au dos la mention "Festival 2027" ou "Adhésion IBO 2027"
- Une enveloppe retour affranchie si vous souhaitez récupérer votre dossier.

- Le dossier de candidature complet sera adressé à :

IBO – Chantal CRAIPEAU
Le Pigoutou
60 Petite route de Lézat
31410 St Sulpice sur Lézé

Art 4 - Tarif:

- La participation est gratuite pour les adhérents **IBO** (cotisation annuelle : 35€)
- Pour participer à la sélection, joindre un chèque de 55€ à l'ordre d'**IBO** pour les personnes ne souhaitant pas adhérer à l'association. Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas de sélection.
- Attention : votre dossier ne sera pris en compte qu'une fois la cotisation reçue !
- Si vous choisissez d'adhérer à **IBO**, votre dossier, sélectionné ou non, pourra participer au **Mai Photographique IBO** qui se déroule dans Toulouse et environ 39 communes du 1^{er} au 31 Mai.
- Les candidats sélectionnés seront avertis individuellement par courriel et la liste sera publiée sur le site internet IBO : <http://ibo-toulouse.com>

Art 5 - Jury :

- Un jury, indépendant de l'association, se réunira pour sélectionner les **dossiers papiers** qui seront exposés au cours du festival.
- Les photographes seront choisis sur la qualité de leur pratique artistique et sur la cohérence de leur travail.
- **La décision du jury est souveraine et sans appel.**

Art 6 - Accrochage des œuvres et vernissage :

- Chaque participant prend à sa charge les frais de tirage, d'encadrement et d'exposition.
- Le participant s'engage à assurer l'accrochage et le décrochage de ses œuvres.
- Afin de minimiser les frais et pour permettre à tous les auteurs de participer, les photographes sélectionnés habitant à plus de 100 kms auront la possibilité d'envoyer leurs photos qui seront installées par **IBO**. Les frais de retour seront à sa charge s'il ne vient pas les décrocher.

Le vernissage aura lieu le samedi 17 avril 2027 à 12h

Art 7 : Responsabilité :

Ni l'association IBO ni la ville de Léguevin qui met le lieu d'exposition

à disposition ne pourront être tenus responsables en cas de dégradations

des œuvres. Il appartient à chaque exposant de se garantir s'il le souhaite.

Art 8 : Divers :

- Les participants qui ont un statut leur permettant de vendre leurs photos sont libres, à titre individuel, de mettre en vente les images de la série présentée.
- Les publicités ne concernant pas IBO ne pourront pas être affichées.

Art 9 : Acceptation du règlement :

La participation au Festival implique l'acceptation du présent règlement.

Ce règlement peut être consulté sur le site <https://www.ibo-toulouse.com>

Le public est très demandeur d'échanges avec les auteurs, particulièrement lors du vernissage, des nocturnes et des permanences à la Halle Piquot.

L'acceptation du règlement implique donc la présence de l'auteur le jour du vernissage et au moins lors d'une nocturne ou permanence.

C'est une nécessité de s'engager à être présent pour que le Festival reste vivant, attractif et dynamique.

Pour tout renseignement complémentaire écrire à : festival@ibo-toulouse.com